



ECOLE DE SKI INTERNATIONALE

DU SKI CLUB INTERNATIONAL DE GENEVE



Classe Freeride saison 2025-2026.

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° postal :

Localité :

Natel :

E-mail :@.....

Voir le règlement classe Freeride.

Seulement les personnes sélectionnées par le chef moniteur peuvent participer à cette classe Freeride. Elles doivent avoir suivi un cours d'avalanche et maîtriser l'utilisation d'un DVA de manière efficace et autonome, aussi en recherches multiples.

Le matériel obligatoire pour cette classe, en plus d'un équipement de ski adéquat et complet est :
un DVA 3 antennes (détecteur de victime d'avalanche dernière génération) ; une pelle métallique ; une sonde 240cm minimum ; un sac à dos de montagne avec ceinture ; le port du casque.
Nous conseillons vivement l'Air Bag.

Les personnes n'ayant pas le matériel obligatoire ou avec du matériel inadapté ou les personnes non aptes techniquement ou physiquement, seront refusées en classe Freeride par le moniteur.

Le soussigné affirme être apte techniquement et physiquement pour la classe Freeride.
Il affirme aussi être assuré correctement et est conscient des risques inhérents à la pratique du ski hors piste sur des pentes raides.

Il affirme de respecter tous les points du règlement de la classe Freeride.

Il confirme maîtrisé la recherche avalanche pour pouvoir secourir efficacement ces partenaires.

Date :

Signature :